

L'A.P.E.L.G.C en bref ...

Association régie par la Loi de 1901, constituée en 1975, elle a **vocation à réunir les parents** des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement publics de la ville (écoles maternelles, élémentaires et collèges).

L'APELGC, **association sans but lucratif, est statutairement apolitique** : ses seuls objectifs sont de défendre les intérêts des élèves d'un point de vue moral, intellectuel et matériel, de faciliter les relations entre parents, le corps enseignant et les autorités dont relèvent les établissements scolaires, et d'assurer la représentation des familles dans les conseils (d'école, d'administration pour les collèges...) et les organismes existants dans ces établissements.

Être adhérent à l'APELGC ...

...c'est :

Être tenu informé en avant-première par l'équipe élue des informations du groupe scolaire de votre enfant.

- Bénéficier d'un réseau de parents pouvant partager son expérience.
- Remonter auprès des parents élus de votre école les informations qui pourraient influencer la vie quotidienne de nos enfants.
- Participer aux événements proposés par l'association (vente de gâteaux, vente de livres pour le Téléthon, projets à but solidaire, préparation des élections, collectes au sein des écoles...).
- Participer à des rencontres entre parents et à des événements festifs.

Choisir un rôle à l'APELGC ...

Chaque année, des membres de l'équipe APELGC partent pour des horizons nouveaux. Il est donc important que de nouveaux parents nous rejoignent pour porter la voix des parents d'élèves, apporter leurs idées et pour compléter nos équipes dans les établissements scolaires publics.

Pour les adhérents qui le souhaitent, 3 rôles existent au sein de l'association. A vous de choisir celui qui vous convient le mieux en fonction de vos appétences et vos envies !

- Parent élu suppléant
- Parent élu titulaire
- Tête-de-liste

Chaque parent élu participe en fonction de sa disponibilité et de ses envies. Dans les écoles, il y a autant de sièges à pourvoir que de classes dans l'établissement scolaire. Ainsi

si l'école compte dix classes, il y aura dix parents élus titulaires et dix parents élus suppléants. Au collège, le nombre d'élus dépend du nombre d'élèves dans l'établissement. Le nombre de sièges de parents élus par association, ainsi que la répartition entre titulaires et suppléants, est déterminé en fonction des résultats des élections.

→ **Parent élu suppléant** :

- Vous êtes amené à participer aux conseils d'école et aux réunions avec la mairie notamment lorsque les parents élus titulaires ne peuvent pas se libérer. Nous sollicitons les parents par ordre d'inscription : Si vous n'êtes pas disponible, nous contactons le parent suivant sur la liste et ainsi de suite ! Chacun participe en fonction de ses disponibilités. L'organisation est donc facilitée si nous sommes nombreux.
- Si vous avez une appétence particulière, graphisme par exemple, vous pouvez en faire profiter l'association et contribuer à la création d'affichage pour nos événements, ou encore formateur secourisme, ou bien web designer pour améliorer notre site internet, etc...
- Dans les collèges, vous remplacez les parents élus titulaires aux différentes commissions et conseils d'administration

→ **Parent élu titulaire** :

- Dans les écoles, vous participez aux conseils d'école, deux à trois fois par an et rédigez à tour de rôle le compte-rendu. Selon les sujets, vous pouvez être convié aux réunions en mairie par exemple sur la définition des rythmes scolaires, l'élaboration des menus de la cantine, les réflexions autour des activités périscolaires...
- Dans les collèges, vous participez aux différentes commissions et conseils d'administration.

→ **Parent tête de liste** :

- Vous êtes l'interlocuteur privilégié du Directeur de l'établissement, de la Mairie...
- Vous êtes membre du Comité Directeur de l'APELGC. A ce titre, vous participez aux réunions, échangez et partagez la vie de l'établissement avec les autres têtes de liste.
- Vous coordonnez les actions APELGC dans votre établissement.

Vous êtes les bienvenus !

Le temps que vous choisirez de consacrer à l'association restera modeste par rapport au bénéfice apporté par votre action.